Current Issue Review 86-22E

TOBACCO SMOKING

Maureen Baker
Political and Social Affairs

17 October 1986
Revised 14 March 1990

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultation in their respective fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Cat. No. YM32-1/86-22-1990-03E

ISBN 0-660-13680-5

N.B. Any substantive changes in this publication which have been made since the preceding issue are indicated in **bold print.**

CE DOCUMENT EST AUSSI PUBLIÉ EN FRANÇAIS

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

91-02105/

TOBACCO SMOKING

ISSUE DEFINITION

Since the 1960s, research has continued to document the health hazards of both smoking tobacco and inhaling second-hand smoke. At the same time, the anti-smoking lobby has grown increasingly vocal about the social costs of smoking and of tolerating the habit in public places. These groups have been pressuring federal and provincial governments to legislate against tobacco advertising and smoking in the workplace, to declare tobacco a hazardous substance and to assist tobacco farmers to find alternative crops or alternative employment.

The tobacco farmers, however, want a national marketing board to help maintain prices and to find new markets in Canada and abroad. They also expect substantial federal and provincial assistance to find other sources of income. Tobacco manufacturers are buying less tobacco from farmers because of declining domestic sales of cigarettes, which they blame mainly on rising government taxes, and increased foreign competition for the export market. Rationalization and diversification have maintained profits for some tobacco manufacturers, but communities dependent on tobacco growing are suffering financially because they cannot sell their crops.

Health and Welfare Canada has initiated anti-smoking campaigns aimed at youth and expressed increased concern about the rising health costs associated with the preventable illnesses that result from tobacco use. It has also produced legislation restricting the advertising and promotion of tobacco products and regulations restricting smoking in federal workplaces. Until recently, however, the federal government has continued to subsidize the tobacco farmers.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Social Perceptions of Tobacco Use

When Europeans first explored the New World, they found the inhabitants smoking tobacco and apparently deriving therapeutic benefits and pleasure from this activity. By the 17th century, European physicians were prescribing tobacco in various forms for medicinal purposes. Even after it was realized that these "cures" were ineffective, the habit of smoking grew in popularity and came to be associated with sophistication, leisure and affluence. In the Colonies, valuable crops of tobacco were produced to maintain the habits of smoking tobacco and inhaling it in the form of snuff in Europe and North America. Only recently, when links between smoking and various health problems were discovered, has smoking begun to decline in popularity in Western industrialized countries. Its popularity is rising, however, in many Third World countries.

Films and advertisements have helped to glamorize smoking and to develop the connotations of affluence and sophistication. Traditionally, smoking was associated with masculinity. Although men still smoke more than women, and especially men in manual labour jobs, the "macho" image of the habit has been declining since sales dropped after the 1960s and advertisers turned their attention to the female market, producing slender low-tar cigarettes and using connotations of "liberation," such as the slogan: "You've come a long way, baby!"

The prevalence of cigarette smoking among children and adolescents has caused considerable concern for at least 50 years because nicotine inhibits physical as well as intellectual growth, is addictive and causes long-term health risks. Adolescent smoking is encouraged by peer pressure, often as a symbol of rebellion and adult status. Parents, teachers and youth workers have sometimes attacked the advertising industry for linking affluence, sexuality and sociability with both smoking and drinking and thereby enticing young people to become addicted. Controversy was particularly heated several years ago over R.J.R. Macdonald Inc.'s posters for Tempo cigarettes which featured young people in rock music poses. Anti-smoking advocates are now claiming that tobacco advertisers,

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

to compensate for lost markets in industrialized countries, are preying on Third World youth, using cigarettes as symbols of affluence and westernization in countries with no advertising guidelines or restrictions.

As long as smoking was viewed as a personal issue, people could justifiably argue that the government should not intervene with tobacco use. Since research results confirming the negative effects of second-hand smoke have become public, however, social perceptions have changed considerably. Recent publicity about the social costs of cancer deaths from second-hand smoke, the lost work time from smoke-related ailments and the growing number of complaints to Workers' Compensation Boards and Human Rights Commissions about smoke in the work environment, have contributed to attitudinal change. Smoking is less likely to be considered as a harmless pleasure but rather as socially unacceptable behaviour, and some feel that it should be the object of government intervention and regulation.

B. Health Risks from Smoking and Second-Hand Smoke

Reports linking cigarette smoking with cancer began to appear in the 1920s, but it was not until after World War II that deaths from lung cancer became so numerous among men that systematic follow-up studies were initiated. By the early 1960s, the risks of coronary disease, stroke and lung cancer were found to be substantially higher for cigarette smokers than for non-smokers. Research also linked cigarette smoking with increased risks of chronic bronchitis, emphysema, and cancer of the mouth, larynx, esophagus, pharynx, bladder and pancreas. Peptic ulcers were discovered to be more common among cigarette smokers. Smoking during pregnancy was found to retard the growth of the fetus and to lead to increased risks of stillbirth, neonatal death, and low birth weight. The accumulating evidence of the ill-effects of smoking were summarized and publicized by the Royal College of Physicians in London in 1962, Canada Health and Welfare in 1963, and the Surgeon General of the United States in 1964. But one of the problems for researchers has been the fact that the most serious ill-effects of cigarette smoking appear only after an interval of 10 years or more.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Medical doctors and researchers are now very aware of the addictive nature of smoking. Smokers often start in their teens or twenties when their parents or friends smoke, but later find that they cannot easily stop. Until recently, this addiction has been seen as a personal problem which increased the smoker's chances of illness or death. Smoking is now perceived as a social problem, however, because of new studies on the health risks of second-hand smoke as well as the high public expense of treating avoidable illness.

Smoking became an issue for non-smokers with the publication of two studies which found that the spouses and children of smokers have increased risk of serious health problems. One study found that children with parents who smoke experience much higher rates of respiratory illness including colds, influenza, bronchitis, asthma and pneumonia as well as reduced lung capacity. A recent federal Health and Welfare study concluded that the risk of lung cancer is as much as 3.4 times greater for non-smokers married to smokers than for non-smokers who are not exposed to cigarette smoke.

The same federal Health and Welfare study published in the Canadian Medical Association Journal found that one in five Canadians has a serious medical condition (such as asthma, emphysema, heart disease, or angina) aggravated by exposure to cigarette smoke. A non-smoker who is exposed to second-hand smoke in the workplace for 20 years suffers the same ill-effects as a person who has smoked 10 cigarettes a day during the 20-year period. The authors of the report describe airborne tobacco tar as an occupational health hazard that should be banned or restricted to well-ventilated buildings. Apparently only 10% of the air in most buildings is fresh, while the rest is recycled. This means that smokey air is being circulated throughout most office buildings, exposing non-smokers to high levels of toxic and cancer-causing chemicals. Second-hand or sidestream smoke contains higher levels of cancer-causing chemicals than smoke inhaled by a smoker. Unfortunately, air filters do not remove these toxic substances.

While earlier studies focused on cancer as a side-effect of smoking, more recent studies have related smoking also to risk of heart

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

attack. Among young men who smoke more than two packs a day, the risk of heart attack is over seven times higher than for non-smokers. For women smokers under 50, this risk is 10 times higher than for non-smokers in the same group. A Canadian study of women who smoke and take the birth control pill found that they were between eight and 39 times more likely than non-smokers to have heart attacks, depending on such things as age and personal habits. Yet smoking among young women has increased at a faster rate than among other groups.

In May 1986 the World Health Organization urged governments to declare war on smoking, which, they claim, is responsible for at least one million deaths a year throughout the world. Other estimates of the worldwide health costs of tobacco place the number of deaths as high as 2.5 million per year or 5% of all deaths. According to this research, tobacco kills 13 times as many Americans as do hard drugs and eight times as many as automobile accidents. Although the health consequences of tobacco products are known, policies to deal with them lag far behind those dealing with other health hazards.

From a health viewpoint, smoking has been called a worldwide "epidemic," growing at 2.1% per year. International comparisons of present lung cancer rates and the smoking habits of 20 years ago show a strong correlation when levels of air pollution are taken into consideration. It has been estimated that smoking is a major contributing factor in 10 to 25% of deaths in Europe and the U.S., and in about 20% of deaths among Canadians aged 35 to 84. The direct health care cost of dealing with smoking-related illness varies from 3% to 9% of all health care costs, depending on the country.

Low tar and nicotine cigarettes have been developed to reduce health hazards but they retain high levels of carbon monoxide. It has been suggested that these cigarettes may actually cause people to smoke more in order to satisfy their addiction, and thus inhale greater quantities of carbon monoxide.

In Canada, over 35,000 deaths a year, at a cost of $2.5 billion to the health care system, have been attributed to tobacco products. In the last 20 years, the rate of lung cancer among women has increased by five times. Three out of four cases appear to be caused by

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

smoking. Yet an October 1988 Gallup Poll found that adult respondents underestimated the risk of smoking, and 90% could not identify smoking as the leading cause of death in Canada.

Numerous studies have been sponsored by governments, anti-smoking groups and medical associations investigating the physiological effects of smoking. The December 1986 Report of the U.S. Surgeon General, emphasizing the dangers of second-hand smoke, placed additional pressure on governments to create new policies and laws. In response to the recent evidence of the health hazards of second-hand smoke, a number of Canadian hospitals and other public buildings have imposed smoking bans except in designated areas.

C. Trends in Smoking Behaviour

Smoking behaviour has been measured in two major ways in government statistics: by the percentage of the population who smoke regularly and by the cigarette consumption per adult or per smoker. The trend to quit smoking has continued since about 1970 in many other Western industrialized countries, but it has been most pronounced among men in Canada. In 1986, 30.8% of Canadian men and 25.8% of women were regular smokers, down from 48.9% of men and 32.4% of women in 1970. Teenage women increased their rate of smoking until 1977, when it first matched the male level. Since then the percentage of teenage smokers has fallen gradually and now appears to have stabilized, while the adult rate has continued to fall quickly.

The percentage of regular smokers over 15 years of age varies by province, with the highest in Quebec at 36% and lowest in British Columbia at 27% in 1985. People with university education are less likely to smoke than those with some high school education. Smoking behaviour also varies by occupation: professionals and those who have never worked for pay have the lowest rates, and miners, construction and transport workers the highest. Greater reductions in smoking have taken place among more educated professional people, which has led some to refer to smoking as increasingly a "working class habit."

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

According to a 1985 government study, smoking is particularly high among Inuit, Dene and Métis in the Northwest Territories. While 78.6% of Inuit women and 66.2% of Dene and Métis women smoke, only 37.2% of non-Native women in the NWT do so. In that part of Canada, the percentage of smokers among Native women is higher than among Native men.

Over the last two decades, cigarette consumption has continued to grow in many countries. Although many individuals have quit, some people are smoking more, new recruits are continually found among young people and the population is growing. Canada's consumption of cigarettes per adult is among the highest in the world. The Canadian consumption rate of manufactured cigarettes has increased since 1935, although it has tapered off since 1983. However, the sales of fine-cut tobacco for rolling cigarettes have doubled in the past ten years. According to the United Nations' Food and Agricultural Organization, tobacco consumption is dropping by 1.1% a year in industrialized countries but increasing by 2.1% in the Third World.

D. The Growing Anti-Smoking Movement

Until recently, the rights of the 66% of Canadians who are non-smokers have remained virtually unrecognized. Even people with serious allergies were left with the choice of avoiding smoky places or quietly tolerating smoke as best they could. Those who openly objected to tobacco smoke were often thought to be intolerant or even prudish. But as the negative social effects of smoking are publicized, the anti-smoking lobby grows.

An increasing number of transportation companies, including Air Canada, Air Atlantic, Canadian Airlines International, Gray Coach Lines, and Greyhound Lines have banned smoking. Because of public demand, some insurance companies are reducing their premiums for home and life insurance for non-smokers. Anti-smokers are also demanding cleaner air in public buildings and at the workplace.

The World Health Organization has been particularly outspoken about smoking-related diseases as "important causes of disability and premature death" and has argued that "...the control of cigarette

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

smoking could do more to improve and prolong life than any single action in the whole field of preventative medicine." WHO, as well as the Canadian Non-Smokers' Rights Association, the Canadian Council on Smoking and Health and the Canadian Cancer Society, has called for a total ban on tobacco advertising. Groups such as Physicians for a Smoke-Free Canada not only want a ban on advertising but also want tobacco declared a hazardous substance. In 1985, the Ontario Medical Association urged a province-wide ban on smoking by students, teachers and staff in schools. The Royal College of Physicians and Surgeons called for a ban on the manufacture of tobacco products by the year 2000.

Several Canadian newspapers, including the Kingston Whig-Standard and the Toronto Globe and Mail, refuse to accept advertisements for tobacco products and have banned smoking in general work areas. Part of the problem with smoking in the workplace is that most ventilation systems recycle air, and smoke can be distributed throughout the building. Creating a completely separate ventilation system for the smoking room is considered too costly by most employers, especially in the present economic climate.

If the cost of a smoke-free environment is considered a major problem, the cost of allowing smoking to continue is also relevant. In Canada, it has been estimated that smokers' lessened productivity through absenteeism costs the Canadian economy about $1.2 to $1.5 billion a year. If we combine the cost of lost productivity, health costs and fire losses, some Canadian estimates are as high as $8 billion. Consequently, some employers have banned smoking on the job and have announced that hiring preference will be given to non-smokers. One American firm has even stated that its employees will be fired if they smoke either on or off the job.

Advertising geared to teenagers, especially in stores near schools, has been one of the targets of the anti-smoking movement, since adolescence appears to be the most critical time for starting the habit. Although the tobacco industry agreed to a voluntary code on advertising in 1972, it continued to advertise heavily in stores near schools, according to anti-smoking groups. Tobacco companies have argued that as long as

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

cigarette smoking is legal, advertising should be legal. Sponsorship of sports and cultural events by tobacco companies has also been criticized by the anti-smoking movement because it lends social legitimacy and acceptability to tobacco products and may serve to develop institutional dependencies. Concern has also been expressed about the introduction of smaller and cheaper "kiddie packs" because of the fear that the lower cost will encourage teenagers to experiment with cigarettes.

The relative effectiveness in discouraging smoking of various types of anti-smoking campaigns and higher prices for cigarettes has been calculated; it appears that raising prices through higher taxes causes more smokers to quit than does publicizing health hazards. Health warnings on cigarette packages can easily be negated or neutralized by advertisements which associate well-being with smoking. Adolescents seldom internalize the meanings of the warnings even though they can recite the risks. They seem to retain an illusion of their own immortality or believe that they will smoke for only a few years. The impact of health warnings increases with age. Banning advertising of cigarettes appears to be most effective in reducing smoking when it is accompanied by anti-smoking campaigns and higher cigarette taxes. A simple ban on advertising could lead to lower cigarette prices, which could actually increase demand.

Although the anti-smoking movement has experienced some degree of success, the use of smokeless tobacco, or "snuff" has increased over the last two decades. In the U.S., this increase has amounted to 40%. Teenage boys especially, who like the stimulus of nicotine, are now using snuff, despite its link with oral cancers. In Canada, the widespread use of snuff by young native males in the north has caused considerable concern. Tobacco companies have been distributing free samples of chewing tobacco and snuff at events drawing large numbers of young people.

A 1985 study on smoking among Manitoba children found that the majority of daily smokers aged 8 to 15 bought cigarettes in stores, despite the fact that it is illegal to sell cigarettes to children under 16. Since people who start smoking as children are at greater risk of damaging their health than other smokers, the authors of this study suggest that children's access to cigarettes should be restricted by enforcing the

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Tobacco Restraint Act of 1908, which has not been enforced in over 45 years. In 1988, when Bill C-51 was being amended, the Minister of Health and Welfare expressed his intent to make the sale of tobacco to minors more difficult.

One unique campaign by Physicians for a Smoke-Free Canada had doctors send Members of Parliament a black-bordered postcard each time one of their constituents died of a smoking-related disease. Apparently 25,000 cards were printed at the request of doctors across the country, offering regrets that one of an MP's constituents died "due to the adverse health effects of tobacco smoking." A petition signed by 45,000 British Columbians was sent to both provincial and federal governments in January 1987 urging that all advertising and promotion of tobacco products be banned. In March 1987, this advocacy group filed a writ in the Federal Court of Canada claiming that the Consumer Affairs Minister had interfered with an investigation into whether tobacco should be declared a hazardous product. In November 1989, Merrell Dow Pharmaceuticals withdrew a $50,000 grant from Physicians For a Smoke-Free Canada after the group launched a campaign to promote drugstores that refuse to sell tobacco products.

In response to all this negative publicity, the four largest tobacco companies donated $100,000 in September 1986 to start a new lobby group to protect their rights. This group, called The Smokers Freedom Society, was launched to fight high taxes and government intervention in the industry and to "restore the respectability of smoking." The society established headquarters in Montreal and plans to develop a national organization.

The growing attitude that smoking is socially unacceptable prompted the Canadian Tobacco Manufacturers' Council to produce a 32-page booklet entitled "Tobacco Smoke and the Nonsmoker." This attempted to refute the evidence that passive smoke is generally injurious; it claimed that smokers also have rights and that anti-smokers are attempting to restrict other people's personal behaviour. The Council also placed full-page advertisements in Canadian newspapers in 1988 to lobby against Bill C-51, the Tobacco Products Control Act. The tobacco industry is clearly fighting hard against threats to its life from anti-smoking lobby

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

groups and the federal government. Meanwhile, numerous organizations, joining together under the name the National Campaign to Pass Bill C-51, urged the Prime Minister, in full-page newspaper advertisements, to pass this bill. On 31 May 1988, Bill C-51 passed third reading in the House of Commons. While anti-smoking groups congratulated the Minister of Health and Welfare, the Canadian Tobacco Manufacturers' Council proceeded to challenge this legislation in court as a violation of freedom of expression under the Charter of Rights and Freedoms. Two tobacco companies trying to overturn the law are now before the Quebec Superior Court.

E. The Tobacco Industry

Over the last two decades, the global use of tobacco has increased by 75%. Even in countries such as the United States, where the overall prevalence of smoking has declined, the per capita consumption of tobacco has increased by 20%. China is the world's leading producer of tobacco and its citizens use one-quarter of the world's supply. In countries like China, where the tobacco industry is state-owned but where concern has been expressed about the health hazards of the product, government policies about tobacco have been inconsistent. The same can be said for the policies of Western European nations, which subsidize tobacco farmers but at the same time conduct anti-smoking campaigns or at least acknowledge the health hazards and costs associated with smoking.

In December 1985, newspapers reported that as many as 1,000 angry tobacco farmers demonstrated on Parliament Hill in Ottawa, demanding that the federal government establish a federal tobacco marketing board which would try to expand present markets, especially in the Third World. Gallup poll results released in March 1986, however, indicated that most Canadians opposed the creation of a national marketing board with such aims. Over three-quarters of those surveyed favoured federal assistance to help tobacco farmers find other sources of income. A national marketing board has also been opposed by anti-smoking lobby groups, who feel that the farmers should not be growing tobacco at all, and by the tobacco manufacturers, who want to control the prices the farmers receive for their crops.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Ontario grows almost 90% of Canada's tobacco crop. Tobacco auctioning usually begins early in October with growers guaranteed a minimum price negotiated the previous spring. The Ontario marketing board has been lobbying for a national marketing agency that would allow growers to set prices according to a formula based on the cost of production. In recent years, production has exceeded demand and millions of pounds of tobacco are kept in storage. But because tobacco is such a highly taxed crop, worth over $4 billion annually in tax revenues, governments have not allowed the crops to rot or the farmers to remain unpaid.

The problem for the declining tobacco industry is not lack of alternative crops which will grow in the sandy soil of southern Ontario. The real issue is that the market for none of these alternative crops - tomatoes, soyabeans, peanuts, garlic, ginseng - is as lucrative as tobacco was, or is with government price supports. In recent times, tobacco returns have averaged about $4,000 per acre, 10 times the return of alternative crops.

Yet many growers have left tobacco farming in the past few years as sales dropped, profits declined, and debts mounted. A federal-provincial exit program in Ontario now pays farmers $25,000 to quit planting tobacco. In October 1988, the federal government added $30 million to this program and an additional $5 million for farmers outside Ontario. Nevertheless, a group of Ontario tobacco farmers called Fair Compensation for Tobacco (FACT) have started lawsuits in 1989 against both the federal and Ontario governments to seek compensation for damages to their industry caused by rising tobacco taxes.

After rising every year for about 20 years, cigarette sales peaked in 1982 when Canadians bought 66.3 billion. **By 1989, this number had declined to 50.3 billion. In Canada, per capita sales of tobacco products among people 15 and older decreased by 29% from 1980 to 1989, a greater decline than in any other major industrialized nation.** Manufacturers blame both federal and provincial governments for increasing taxes on tobacco products and thereby decreasing sales. On average, about 64% of the price of a pack of cigarettes goes to pay federal and provincial taxes. Canada's export market is also suffering because of increased

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

competition from Third World countries who can produce tobacco at a lower price. While the manufacturers continue their battle for market share, their corporate parents look around for alternative investments, such as food products and drugs.

In recent years, investment in the tobacco industry has been affected by fear of product liability. Aggressive lawsuits have been launched seeking damages for illnesses or death allegedly caused by smoking. Although tobacco companies have lost only one case to date (and this judgment has since been overturned by the US federal appeals court), plaintiffs' lawyers are now more optimistic because of increasing research evidence associating tobacco products with a variety of ailments. Tobacco manufacturers could lose millions of dollars as a result of such lawsuits.

Industry spokesmen argue that federal legislation banning tobacco advertisements in Canada will benefit U.S. cigarette manufacturers at the expense of Canadian manufacturers. Some tobacco companies are apparently establishing subsidiaries using well-known cigarette brands as the corporate names, to bypass restrictions in Bill C-51 and enable the sponsorship of sports events.

Two of Canada's largest tobacco firms announced in March 1988 that they would not erect new billboards advertising cigarettes because the requirements of Bill C-51 that conspicuous health warnings be included on outdoor advertising would make promotion no longer worthwhile. R.J. Reynolds also announced that it was discontinuing test marketing of its smokeless cigarette because it had not achieved "adequate consumer acceptance." Several cigarette companies are offering substantial discounts to enhance sales.

F. Government Initiatives

Since 1976, municipal governments across Canada have passed bylaws prohibiting smoking in non-residential buildings and public transportation. Toronto City Council, for example, voted that restaurants with seating for more than 40 customers must set aside 30% of their seats for non-smokers. In 1986, Vancouver passed a similar bylaw, requiring 25%

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

of seating to be set aside for non-smokers, though, since about 74% of Vancouver's population are non-smokers, this seems a rather conservative gesture. But what distinguishes Vancouver's bylaw from those in other cities is that it is a health bylaw which classifies cigarette smoking as a health hazard. Effective 1 December 1986, the City of Toronto required owners of bars and lounges to designate a non-smoking area, under a bylaw which some see as unenforceable.

Several city governments have tackled the thorny issue of smoking in the workplace. San Francisco's bylaw, which prohibited smoking in the workplace except in designated areas and allowed anti-smokers to complain to the Board of Health in cases of non-compliance, became an example to other jurisdictions. Following Toronto's lead in Canada, Victoria and Vancouver announced in 1986 that smoking in the workplace would be confined to designated areas with special ventilation systems. The Quebec government banned smoking in most public buildings, except designated areas, as of 1 January 1987. Since 1 March 1987, the Ontario Ministry of Health has restricted smoking on its own premises to designated areas. The Ontario government passed Bill 194, An Act to restrict smoking in workplaces, in July 1989.

In Ottawa, Treasury Board produced voluntary guidelines in 1985 outlining measures which should be taken to reduce the negative effects of tobacco smoke in the workplace. It was suggested that government offices set up non-smoking areas and that smoking rooms be located near return air vents to help prevent smoke from being sucked back into the work areas. In June of 1985, the Auditor-General set a precedent by banning smoking in his department. In October 1985, Health Minister Jake Epp announced that effective 1 January 1986, smoking would be restricted at Health and Welfare to designated areas apart from the normal work areas. A similar policy was announced in Regional Industrial Expansion.

In December 1985, an adjudicator for the Public Service Staff Relations Board concluded that the Department of Health and Welfare was breaching its collective agreement by not protecting its employees from cigarette smoke which can be considered a "dangerous substance." The

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

federal government successfully appealed this decision, however, as tobacco smoke is not considered to be a hazardous product under the law.

The issue of smoking in the workplace has continued to be controversial. If smoking is a physical and psychological addiction, it may be difficult to give up, especially in a stressful work environment. If employees who smoke regularly adjourn to the designated smoking area, can they be expected to be as productive as they were when they could smoke while working? A number of provincial governments have tackled these issues in reports on smoking in the workplace.

In January 1985, the Minister of State for Fitness and Amateur Sport announced that national amateur sports bodies funded in part by the federal government could no longer arrange sponsorship by tobacco companies for events involving primarily amateur athletes. This announcement was in response to concerns about the sponsorship of the Canadian Ski Association by R.J.R. Macdonald Inc.

Health and Welfare Canada launched a $1.5 million anti-smoking campaign in 1986, much of which was granted to a rock-video type of television advertisement geared to young people. The federal government has been criticized for relying on informational programs and voluntary guidelines to fight the smoking habit instead of trying to reduce tobacco production. In fact, in 1985, the federal government gave $90 million in advance payments to the tobacco farmers to cover the cost of unsold crops. This is over three times the amount advanced in 1984.

In September 1986, Health and Welfare launched the second phase of their national advertising campaign against smoking, aimed particularly at adolescent girls. Throughout 1986 and 1987, the Minister expressed particular concern about "lifestyle advertising," the disregarded warnings on cigarette packages, the use of tobacco promotion in sports and cultural events and the amount spent on tobacco advertising. Health and Welfare also continued to promote smoking cessation programs.

In November 1986, the Transport Minister announced that smoking on all Canadian aircraft during flights of two hours or less would be banned. In September 1987, it was decided that this regulation would be effective on 9 December 1987, with fines up to $5,000 for passengers who

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

continued to smoke and $25,000 for airlines which failed to enforce the ban. A similar ban, effective April 1988, was placed on U.S. domestic flights of two hours or less. In September 1988 this ban was broadened by Air Canada to cover all North American flights, and flights to Hawaii and Mexico.

In 1986, Agriculture Canada established a $30 million program to help tobacco farmers diversify. The Ontario Flue Cured Tobacco Growers' Marketing Board, however, asked for $200 to $300 million from government cigarette taxes to assist farmers to diversify.

According to a report for the World Health Organization, 57 countries have enacted at least some form of legislation to control smoking. Almost no country, however, has enacted legislation to decrease the production of tobacco or to cut back on subsidies. Many other countries have raised taxes on tobacco to decrease consumption, and many have regulated advertising and promotion, and smoking in public places. No country has yet taken action against tobacco commensurate with the societal costs it imposes.

On 22 April 1987 the federal government announced new restrictions on the packaging and advertising of tobacco products. These anti-smoking measures were contained in the Tobacco Products Control Act (Bill C-51) which was given first reading 30 April 1987. Restrictions were also announced on tobacco use in workplaces under federal jurisdiction. As of 1 October 1987, smoking was banned at service counters, waiting rooms, desks and wickets serving the public in federal government buildings, and restricted to designated areas in public service workplaces. On 1 January 1989, the federal government banned smoking by federal public servants in all areas of federal buildings. Buildings partially occupied by non-government workers, however, are exempt from these regulations.

Amid controversial debate on Bill C-51, the Department of Justice warned that the bill's proposed restrictions on advertising could violate freedom of speech guarantees in the Charter of Rights. Nevertheless, the bill passed third reading on 31 May 1988, and was given Royal Assent in June. Regulations requiring more explicit health warnings on

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

tobacco product packages became effective 18 January 1989, and all new tobacco advertising will be prohibited by 1991.

In June 1989, the Health and Welfare Minister said that no warnings about tobacco and addiction could be put on packages of cigarettes until the government had determined for certain that there was a link between the two. The Royal Society of Canada was given $30,000 to study the relationship between smoking and addiction, despite the fact that reputable American scientists claim to have already established such links. The Royal Society reported in October that tobacco is indeed addictive. **Tobacco manufacturers are now required by the federal government to place explicit health warnings on their packaging.**

PARLIAMENTARY ACTION

1. Isabelle Report (1970) of House of Commons Committee on Health, Welfare and Social Affairs contained recommendations on the advertising and promotion of smoking products.
2. Bill C-248 to ban the advertising of smoking products was introduced by the government in June 1971 but never debated. Instead, the tobacco industry and the government agreed to voluntary guidelines.
3. Effective April 1986, the Canada Labour Code was amended to contain occupational health and safety provisions which will make it easier for workers to refuse dangerous work. Tobacco smoke is not specifically mentioned as a threat to health, but in October 1986 a decision by Labour Canada upheld an Air Canada employee's right to refuse to work in a smoke-filled trailer.
4. Bill C-204, the Non-Smokers' Health Act, was introduced on 6 October 1986 to regulate smoking at the workplace and on common carriers under federal jurisdiction, as well as to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising. This Private Member's Bill, introduced by Lynn McDonald, passed second reading and was sent to committee where it was debated for nine months. On 11 February 1988, it was approved with amendments and was sent back to the House for

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

third reading. On 31 May 1988 it passed third reading, along with Bill C-51. Both bills were given Royal Assent in June 1988, but Bill C-204 was not proclaimed. Instead, a new bill (C-27), amending C-204, was passed in June 1989.

5. Bill C-209, the Smoking Control Act, was introduced by Patrick Boyer on 7 October 1986. Its intention was to control smoking in federal buildings and facilities and to protect employees from the health hazards of second-hand smoke. This bill was not debated.

6. Bill S-4, to amend the Hazardous Products Act, was introduced on 6 November 1986 by Senator Stanley Haidasz, given second reading on 11 March 1987 and referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. It sought to declare tobacco and tobacco products to be hazardous substances and to ban their advertising and promotion. In 1986, Senator Haidasz also introduced a bill to prohibit smoking in certain work areas.

7. Bill C-51, to prohibit the advertising and promotion and respecting the labelling and monitoring of tobacco products, was introduced by the Minister of Health and Welfare on the 30 April 1987. On 25 November the bill passed second reading and was sent to committee. On 4 February 1988, the committee reported back to the House with major amendments. These included the requirement of detailed health warnings outside cigarette packages, a delay of the outdoor and retail advertising bans, and a freeze on the amount of sponsorship money for sports and cultural groups, though tobacco companies would be allowed to honour existing contracts using brand names. On 31 May 1988, the bill passed third reading, but the legislation is being challenged in the courts by all three Canadian tobacco companies.

8. On 31 March 1989, the Speaker of the House of Commons announced that effective 14 August 1989, employees of the House of Commons and visitors to Parliament Hill would no longer be permitted to smoke in the Parliament Buildings. Members of Parliament might continue to smoke and to allow their staff to smoke in their own offices, however, even though employees of the House of Commons would not be allowed to do so. In addition, smoking will still be permitted in a portion of

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

the Parliamentary Restaurant and the press room in Centre Block. Smoking would also be banned by the same date in all premises occupied by the Library of Parliament.

9. On 18 May 1989, first reading was given to Senate Bill S-6, An Act to amend the Tobacco Restraint Act and to amend the Tobacco Products Control Act. This bill would raise the fines for selling tobacco products to anyone under the age of 18, and would make it an offence to operate a tobacco vending machine.

10. Bill C-27, an Act to Amend the Non-Smokers' Health Act, was introduced in the House of Commons on 16 June 1989; it passed through the Senate and was given Royal Assent on 29 June 1989. This bill made technical amendments to Lynn McDonald's Private Member's bill (C-204), including the clarification of terms and the provision of enforcement procedures.

CHRONOLOGY

1908 - The Tobacco Restraint Act made it illegal to sell tobacco products to anyone under 16 years of age. This law has not been enforced in at least 45 years.

1928 - Report of the Tobacco Inquiry Commission in the Provinces of Ontario and Quebec, which discussed government price supports for tobacco.

1962 - Report of the Royal College of Physicians in London providing research evidence of the harmful consequences of smoking.

1963 - Health and Welfare Canada linked cigarette smoking and lung cancer in a report.

1964 - Report of the United States Surgeon General on medical consequences of smoking.

1970 - World Health Assembly adopted its first anti-smoking resolution calling upon governments to act against this avoidable cause of death.

1970 - House of Commons Committee on Health, Welfare and Social Affairs recommended ban on tobacco advertising and promotion.

June 1971 - Government introduced Bill C-248 to ban advertising of smoking products, but the bill was never debated.

1982 - Health and Welfare Canada launched an anti-smoking campaign.

January 1985 - The Minister of Fitness and Amateur Sport announced an end to sponsorship of amateur sports events by tobacco companies.

February 1985 - Treasury Board announced voluntary guidelines on smoking in the workplace by federal public servants.

October 1985 - Health and Welfare Canada launched a $1.5 million anti-smoking campaign aimed at youth.

October 1985 - Federal Minister of Agriculture gave $90 million to tobacco farmers as price supports.

1986 - Air Canada introduced trial smoke-free flights on certain routes.

October 1986 - Two Private Member's Bills were introduced to control smoking in federal buildings.

December 1986 - The U.S. Surgeon General's Report attacked passive smoke as a major health hazard and urged bans on smoking in the workplace.

February 1987 - Agriculture Canada set up a $15 million program to help tobacco farmers diversify.

April 1987 - New restrictions were announced for smoking in workplaces under federal jurisdiction.

April 1987 - The Minister of Health and Welfare introduced Bill C-51 to prohibit the advertising and promotion of tobacco products.

September 1987 - Transport Canada banned smoking on all Canadian airline flights of two hours or less, effective December 1987.

October 1987 - Smoking was restricted to designated areas in public service workplaces.

May 1988 - Bill C-51 and Bill C-204 both passed third reading in the House of Commons on 31 May, after a year of controversy.

January 1989 - Federal public servants were prohibited from smoking anywhere in most federal buildings as of 1 January 1989.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

March 1989 - The Speaker of the House of Commons announced a smoking ban on Parliament Hill starting August 1989, but MPs and their staff may continue to smoke within their own offices.

June 1989 - Bill C-27, which amended C-204, was given Royal Assent.

October 1989 - As of 31 October, all tobacco product packages were required to carry one of four specified health warnings.

December 1989 - The federal government postponed its smoking ban on all international flights of Canadian airlines, originally planned for 1 January 1990, until July 1990.

January 1990 - The federal health minister proposed tougher and more prominent health warnings on tobacco product packages, effective 1 June 1991.

SELECTED REFERENCES

Arbogast, R. "A Proposal to Regulate the Manner of Tobacco Advertising." Journal of Health Politics, Policy and Law, Vol. II, No. 3, Fall 1986, p. 393-422.

Birenbaum, R. "Up in Smoke: Why Management is Banning the Smoker from the Workplace." Ottawa Business Life, January/February 1986, p. 14, 34-38.

British Medical Association. Report, Smoking Out the Barons: The Campaign Against the Tobacco Industry. John Wiley and Sons, Chichester, 1986.

Chandler, W.U. "Banishing Tobacco." Society, Vol. 23, May/June 1986, p. 56-64.

"Escalating the War on Smoking." Western Report, 26 May 1986.

Hamel-Smith, R. Smoking Restrictions in the Workplace. Queen's University Industrial Relations Centre, Research Essay No. 24, Kingston, January 1989.

Health and Welfare Canada. Smoking Behaviour of Canadians 1986. Ottawa, 1988.

House, R. The Health Effects of Involuntary Exposure to Tobacco Smoke. Ontario Ministry of Labour, Toronto, June 1985.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

International Agency for Research on Cancer. Tobacco Smoking. World Health Organization, Geneva, 1986.

Ontario Council of Health. Smoking and Health in Ontario: A Need for Balance. Report of the Task Force on Smoking, Toronto, May 1982.

Oster, G., G.A. Colditz, and N. Kelly. The Economic Costs of Smoking and Benefits of Quitting. Lexington Books, Lexington, Massachusetts, 1984.

Roemer, R. Legislative Action to Combat the World Smoking Epidemic. World Health Organization, Geneva, 1982.

Taylor, Peter. Smoke Ring, The Politics of Tobacco. Bodley Head, London, 1984.

U.S. Congress, Office of Technology. Smoking-Related Deaths and Financial Costs. Washington, September 1985.

U.S. Department of Health and Human Services. The Health Consequences of Involuntary Smoking: a Report of the Surgeon General. Rockville, Maryland, 1986.

Warner, K.E. et al. "Promotion of Tobacco Products: Issues and Policy Options." Journal of Health Politics, Policy and Law, Vol. II, No. 3, Fall 1986, p. 367-392.

Weiss, W. "A Smoke Cloud Over Tobacco's Future." Business and Society Review, Vol. 52, Winter 1985, p. 37-40.

Bulletin d'actualité 86-22F

L'USAGE DU TABAC

Maureen Baker
Division des affaires politiques et sociales

Le 17 octobre 1986
Révisé le 14 mars 1990

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

Nº de cat. YM32-1/86-22-1990-03F

ISBN 0-660-93035-8

N.B. Dans ce document, tout changement d'importance fait depuis la dernière publication est indiqué en **caractère gras.**

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'USAGE DU TABAC

DÉFINITION DU SUJET

Depuis les années 60, les recherches se sont poursuivies pour mieux établir les risques inhérents à l'usage du tabac et à la fumée. En même temps, la voix du lobby antitabac s'est amplifiée pour dénoncer les coûts sociaux liés à l'usage du tabac et à la non-interdiction de fumer dans les lieux publics. Divers groupes pressent le gouvernement fédéral et les provinces de voter des lois contre la publicité du tabac et son usage au travail, de le déclarer produit dangereux et d'aider les producteurs de tabac à abandonner cette culture ou à se recycler.

Or, ces derniers réclament la création d'un office national de commercialisation pour assurer le maintien des prix et pour les aider à trouver de nouveaux débouchés au Canada et à l'étranger. Ils s'attendent aussi à obtenir une aide importante du gouvernement fédéral et des provinces pour trouver d'autres sources de revenu. Pour leur part, les fabricants ont dû réduire leurs achats de tabac à cause du ralentissement de la vente de cigarettes, qu'ils attribuent surtout à la hausse des taxes et à l'accroissement de la concurrence étrangère sur les marchés d'exportation. Certains fabricants ont réussi à maintenir la rentabilité de leur entreprise par des efforts de rationalisation et de diversification, mais les collectivités qui dépendent de la culture du tabac éprouvent des difficultés du fait qu'elles ne peuvent vendre leur produit.

Santé et Bien-être social Canada a entrepris des campagnes antitabac à l'intention des jeunes et insisté sur l'accroissement des coûts liés aux maladies directement attribuables au tabagisme. Il a aussi fait adopter une loi restreignant la publicité en faveur des produits du tabac, et établi des règlements interdisant l'usage du tabac dans les bureaux fédéraux. Toutefois, jusqu'à récemment, le gouvernement fédéral continuait de subventionner les producteurs.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Évolution des attitudes à l'égard du tabac

En explorant le Nouveau Monde, les Européens découvrirent que ses habitants connaissaient le tabac, qui semblait leur procurer des bienfaits thérapeutiques, sans compter le plaisir qu'ils en retiraient. Au XVII^{e} siècle, les médecins européens prescrivaient l'usage du tabac, sous diverses formes, à des fins médicinales. On se rendit compte que ces "cures" étaient inefficaces, mais l'habitude de fumer se généralisa et devint une sorte de symbole de raffinement, de loisir et de richesse. Les colonies fournissaient de grandes quantités de tabac pour entretenir la consommation des fumeurs et des priseurs d'Europe et d'Amérique du Nord. Ce n'est que tout récemment, après qu'on eut réussi à établir des liens entre certains problèmes de santé et le tabac, que son usage a connu un déclin de popularité dans les pays occidentaux industrialisés. On constate cependant que sa popularité ne cesse de grandir dans de nombreux pays du tiers monde.

Le cinéma et la publicité ont largement contribué à donner du prestige à la cigarette en l'associant à un état d'opulence et de raffinement. C'était également un symbole de virilité. S'il est vrai que les hommes fument encore plus que les femmes, surtout les travailleurs manuels, le caractère "macho" de cette habitude s'est peu à peu estompé depuis que les ventes ont diminué après les années 60 et que les fabricants se sont tournés vers les consommatrices en préconisant les produits à faible teneur en goudron et en présentant la cigarette comme un instrument de libération.

Depuis 50 ans au moins, on s'inquiète beaucoup de l'usage de la cigarette chez les enfants et les adolescents, parce que la nicotine freine la croissance physique et intellectuelle, crée une dépendance et menace la santé à long terme. Le fait de fumer est valorisé par les adolescents, qui y voient souvent un symbole de révolte et d'accession à l'âge adulte. Des parents, des enseignants et des travailleurs sociaux ont parfois reproché à la publicité d'établir des liens entre la richesse, la sexualité, la sociabilité et le tabac et l'alcool, en incitant les

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

jeunes à s'y adonner. On a dénoncé, il y a plusieurs années, des affiches vantant la cigarette Tempo, fabriquée par R.J.R. Macdonald Inc., qui montraient de jeunes amateurs de musique rock. On affirme maintenant que les publicistes, impuissants devant la chute des ventes dans les pays industrialisés, s'attaquent à la jeunesse du tiers monde, dans les pays où la publicité n'est pas réglementée, en présentant la cigarette comme symbole de richesse et d'occidentalisation.

Dans la mesure où l'usage du tabac est considéré comme une affaire personnelle, on peut soutenir que le gouvernement ne devrait pas intervenir. Cependant, depuis que certaines études ont confirmé que la fumée est nocive pour les non-fumeurs, les attitudes ont considérablement évolué. En effet, le public a été mis au courant des décès dus à des cancers causés par la fumée, des heures de travail perdues en raison de maladies causées par la fumée et des plaintes de plus en plus nombreuses auprès des commissions des accidents de travail et des commissions des droits de la personne contre l'usage du tabac au travail. Fumer est de moins en moins considéré comme un plaisir inoffensif, mais plutôt comme un comportement social inacceptable que le gouvernement devrait restreindre et réglementer.

B. Problèmes de santé liés à l'usage du tabac et à la fumée

Déjà, dans les années 20, on avait établi un lien entre la cigarette et le cancer, mais ce n'est qu'après la fin de la Deuxième Guerre mondiale qu'on a entrepris des études systématiques pour tenter d'expliquer le nombre élevé de décès chez les hommes causés par le cancer du poumon. Au début des années 60, on a établi que les risques de maladies coronariennes, de crises cardiaques et de cancers du poumon étaient beaucoup plus élevés chez les fumeurs. Des liens ont été aussi établis entre la cigarette et des risques accrus de bronchite chronique, d'emphysème et de cancer de la bouche, du larynx, de l'oesophage, du pharynx, de la vessie et du pancréas. On a en outre découvert que les ulcères gastro-duodénaux sont beaucoup plus fréquents chez les fumeurs, et que l'usage du tabac pendant la grossesse retarde le développement du

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

foetus et accroît les risques de mortinaissance, de décès néonatal et de faible poids à la naissance. Les preuves de ces effets nocifs ont été compilées et publiées par le Collège royal des médecins de Londres en 1962, par le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada en 1963 et par le service de santé publique des États-Unis en 1964. La tâche des chercheurs a toutefois été difficile, du fait que les conséquences les plus graves n'apparaissent qu'au bout d'une dizaine d'années.

Les médecins et les chercheurs savent maintenant jusqu'à quel point le tabac peut créer une dépendance. Dans de nombreux cas, les sujets ont commencé à fumer dans leur adolescence ou au début de la vingtaine, en compagnie de parents ou d'amis, pour se retrouver par la suite aux prises avec une habitude tenace. Tout dernièrement encore, celle-ci était considérée comme une affaire personnelle, même si l'on savait qu'elle était cause de maladies et même de décès. Aujourd'hui cependant, l'usage du tabac est perçu comme un problème social; en effet, des études poussées ont établi les dangers de la fumée pour les non-fumeurs et le coût élevé du traitement de maladies qui peuvent être évitées.

Les non-fumeurs ont été particulièrement alertés lors de la publication de deux études établissant que les conjoints et les enfants des fumeurs sont susceptibles de connaître de graves problèmes de santé. D'après la première étude, les enfants de parents fumeurs souffrent plus que les autres de troubles respiratoires (rhume, grippe, bronchite, asthme et pneumonie), et leur capacité pulmonaire est réduite. Dernièrement, une étude menée par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social a conclu que le risque du cancer de poumon était 3,4 fois plus élevé chez les non-fumeurs mariés à des fumeurs que chez les non-fumeurs qui ne sont pas exposés à la fumée de cigarette.

La même étude, qui a paru dans la revue de l'Association médicale canadienne, constate qu'un Canadien sur cinq souffre d'une affection grave (asthme, emphysème, maladie du coeur ou angine) que vient aggraver la fumée de cigarette. Un non-fumeur exposé à la fumée du tabac à son travail pendant 20 ans court les mêmes risques qu'une personne qui a fumé 10 cigarettes par jour pendant le même période. Les auteurs de l'étude considèrent que le goudron présent dans la fumée du tabac constitue

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

un risque professionnel et qu'il faudrait bannir complètement la cigarette ou ne permettre de fumer que dans les édifices bien ventilés. Il semble que dans la plupart des édifices, seulement 10 p. 100 de l'air ambiant est de l'air frais, le reste étant de l'air recyclé. En somme, l'air enfumé est redistribué dans la plupart des immeubles à bureaux, exposant ainsi les non-fumeurs à des produits chimiques hautement toxiques et cancérigènes. La fumée qui se répand dans l'air renferme en effet plus de produits chimiques cancérigènes que celle qui est aspirée par le fumeur, mais, malheureusement, les filtres à air sont impuissants à retenir ces substances toxiques.

Des études antérieures considéraient que le cancer était un effet secondaire de l'usage du tabac, mais des études récentes ont établi un lien avec les risques de crises cardiaques. Chez les jeunes hommes qui fument plus de deux paquets par jour, le risque d'une crise cardiaque est sept fois plus élevé que chez les non-fumeurs. Chez les femmes de moins de 50 ans, le risque est dix fois plus élevé que chez les non-fumeuses du même groupe d'âge. Selon une étude menée au Canada, les femmes qui fument et prennent la pilule anticonceptionnelle seraient exposées à des crises cardiaques de huit à trente-neuf fois plus que les non-fumeuses, selon des facteurs comme leur âge et leurs habitudes personnelles. Pourtant, l'habitude de fumer s'est répandue chez les jeunes femmes plus rapidement que chez tout autre groupe.

En mai 1986, l'Organisation mondiale de la santé a prié instamment tous les gouvernements de déclarer la guerre au tabac, qui, selon elle, serait responsable d'au moins un million de morts par an dans le monde. Selon d'autres évaluations, le nombre de décès dus au tabac atteindrait 2,5 millions par an dans l'ensemble du monde, soit 5 p. 100 de tous les décès. En outre, le tabac tuerait treize fois plus d'Américains que les stupéfiants "durs" et huit fois plus que l'automobile. Bien que les conséquences du tabac sur la santé soient connues, les mesures préventives sont loin d'être aussi énergiques que celles contre les autres dangers pour la santé.

Du point de vue de la santé publique, l'usage du tabac a été qualifié d'"épidémie" mondiale qui s'aggrave à raison de 2,1 p. 100 par

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

année. À l'échelle de la planète, lorsqu'on compare les taux actuels du cancer du poumon et les habitudes de fumer d'il y a vingt ans, on constate une forte corrélation, compte tenu de la pollution atmosphérique. On croit que l'usage du tabac joue un rôle important dans 10 à 25 p. 100 des décès en Europe et aux États-Unis, et dans environ 20 p. 100 des décès chez les Canadiens de 35 à 84 ans. Les frais entraînés par les maladies liées au tabagisme représentent, selon les pays, de 3 à 9 p. 100 de l'ensemble des coûts relatifs à la santé.

On fabrique maintenant des cigarettes à faible teneur en goudron et en nicotine pour réduire les risques qu'elles représentent, mais la proportion de monoxyde de carbone reste élevée. On a fait valoir que ces cigarettes peuvent inciter les gens à fumer davantage pour satisfaire leur dépendance et à respirer ainsi de plus grandes quantités de ce produit toxique.

Au Canada, chaque année, plus de 35 000 décès, qui coûtent 2,5 milliards de dollars au système des soins de santé, sont attribuables aux produits du tabac. En 20 ans, le taux du cancer du poumon chez les femmes a quintuplé. Trois fois sur quatre, la cause en serait le tabagisme. Pourtant, un sondage Gallup d'octobre 1988 a révélé que les adultes interrogés sous-estimaient les risques du tabac et que 90 p. 100 d'entre eux ne savaient pas que l'usage du tabac est la principale cause de décès au Canada.

Des gouvernements, des organismes antitabac et des associations médicales ont parrainé de nombreuses recherches sur les effets physiologiques du tabagisme. Dans son rapport présenté en décembre 1986, l'inspecteur en chef du service de santé publique des États-Unis a mis l'accent sur les dangers auxquels sont exposés les fumeurs passifs et a insisté pour que les gouvernements adoptent de nouvelles lois et politiques. À la lumière d'études récentes démontrant que la fumée présente des risques pour la santé des non-fumeurs, un certain nombre d'hôpitaux et d'autres établissements publics canadiens ont interdit l'usage du tabac dans leurs locaux, sauf à certains endroits désignés.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

C. Tendances dans la consommation de tabac

Les statistiques officielles mesurent la consommation de tabac de deux façons: selon le pourcentage de la population qui fume habituellement et selon la consommation de cigarettes par adulte ou par fumeur. La tendance à renoncer à l'usage du tabac se maintient depuis environ 1970 dans de nombreux pays occidentaux, mais, au Canada, elle a été surtout accentuée chez les hommes. Au Canada, en 1986, 30,8 p. 100 des hommes et 25,8 p. 100 des femmes fumaient régulièrement, contre 48,9 p. 100 des hommes et 32,4 p. 100 des femmes en 1970. La proportion des adolescentes qui fument a augmenté jusqu'en 1977, lorsqu'elle a atteint pour la première fois le même niveau que celle des garçons. Depuis, la proportion des jeunes fumeurs a diminué progressivement et semble maintenant s'être stabilisée, pendant que celle des adultes a continué de baisser rapidement.

La proportion des fumeurs réguliers âgés de plus de 15 ans varie selon les provinces; en 1985, le pourcentage le plus élevé a été enregistré au Québec (36 p. 100) et le plus faible en Colombie-Britannique (27 p. 100). Les diplômés universitaires sont moins susceptibles de fumer que ceux qui n'ont fréquenté que l'école secondaire. La proportion de fumeurs varie également selon l'emploi: les professionnels et ceux qui n'ont jamais occupé un emploi rémunéré affichent les taux les plus faibles, tandis que les mineurs et les travailleurs des secteurs de la construction et des transports présentent les taux les plus élevés. La plus forte baisse dans l'usage du tabac a été enregistrée chez les professionnels et les gens plus instruits que la moyenne, ce qui a fait dire à certains que fumer devient de plus en plus une "habitude de prolétaire".

Selon une étude officielle réalisée en 1985, le tabagisme serait particulièrement élevé chez les Inuit, les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest. Quelque 78,6 p. 100 des femmes inuit et 66,2 p. 100 des femmes dénées et métisses fument, contre seulement 37,2 p. 100 des femmes non autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Chez les autochtones de cette région du Canada, la proportion des fumeuses dépasse celle des fumeurs.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Depuis une vingtaine d'années, la consommation de cigarettes n'a cessé d'augmenter dans de nombreux pays. Certes, bon nombre de personnes ont cessé de fumer, mais d'autres fument davantage; il y a toujours des jeunes qui contractent cette habitude, et la population augmente. Au Canada, la consommation de cigarettes par adulte est l'une des plus élevées du monde. Le taux canadien de consommation de cigarettes manufacturées s'accroissait depuis 1935, mais il a commencé à diminuer progressivement en 1983. Toutefois, les ventes de tabac servant à rouler des cigarettes ont doublé au cours des dix dernières années. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la consommation de tabac diminue de 1,1 p. 100 par année dans les pays industrialisés mais augmente de 2,1 p. 100 dans le tiers monde.

D. Croissance du mouvement antitabac

Jusqu'à récemment, les droits des 66 p. 100 de Canadiens qui ne fument pas n'avaient, à toutes fins utiles, jamais été reconnus. Même ceux qui souffraient de graves allergies n'avaient d'autre choix que d'éviter les endroits enfumés ou d'endurer tant bien que mal la fumée des autres. Ceux qui manifestaient ouvertement leur opposition à la fumée de tabac étaient souvent considérés comme intolérants, ou même prudes. Toutefois, plus les conséquences sociales négatives du tabagisme sont connues, plus le lobby antitabac prend de l'importance.

Ainsi, un nombre de plus en plus grand de sociétés de transport, dont Air Canada, Air Atlantique, la compagnie aérienne Canadien International, Gray Coach Lines et Greyhound Lines, interdisent aux voyageurs de fumer. À la suite des pressions du public, certaines compagnies d'assurance réduisent leurs primes d'assurance habitation et d'assurance-vie pour les non-fumeurs. Les antifumeurs exigent également un air plus propre dans les immeubles publics et dans les lieux de travail.

L'Organisation mondiale de la santé a été très claire au sujet des maladies liées à l'usage du tabac, qu'elle a qualifiées de "causes si importantes d'incapacités de travail et de décès prématurés que la lutte contre le tabagisme pourrait faire beaucoup plus pour améliorer la santé et prolonger la vie que n'importe quel autre programme de médecine

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

préventive". Elle a revendiqué l'interdiction complète de la publicité sur le tabac, appuyée en cela par l'Association canadienne pour les droits des non-fumeurs, le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé et la Société canadienne du cancer. Des groupes comme les Physicians for a Smoke-Free Canada (Médecins pour un Canada sans fumée) vont même plus loin et demandent que le tabac soit déclaré substance dangereuse. En 1985, l'Association médicale de l'Ontario a réclamé que l'on impose dans toutes les écoles de la province une interdiction générale de fumer aux élèves, aux enseignants et au personnel de soutien. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a demandé que l'on interdise complètement la fabrication des produits du tabac d'ici l'an 2000.

Par ailleurs, plusieurs journaux canadiens, notamment le Whig-Standard de Kingston et le Globe and Mail de Toronto, refusent la publicité des produits du tabac et ont interdit de fumer dans les lieux de travail. Le problème de l'usage du tabac dans les lieux de travail découle en partie du fait que la plupart des systèmes de ventilation des immeubles recyclent l'air et peuvent donc répandre la fumée dans tous les bureaux. Or, la plupart des employeurs estiment qu'il est trop coûteux d'installer un système de ventilation indépendant pour les fumoirs, surtout dans le climat économique actuel.

Si le coût élevé d'un environnement sans fumée est considéré comme un problème majeur, il en coûte également très cher de continuer à permettre l'usage du tabac. Au Canada, on estime que la baisse de productivité attribuable à l'absentéisme des fumeurs coûte à l'économie canadienne entre 1,2 et 1,5 milliard de dollars par année. Selon certains experts canadiens, si l'on ajoute à cela le coût de la productivité perdue, le coût des services de santé et les pertes causées par les incendies, ce chiffre pourrait atteindre 8 milliards de dollars. En conséquence, certains employeurs ont interdit l'usage du tabac au travail et ont fait savoir que dans le recrutement des employés, ils donneraient la priorité aux non-fumeurs. Une entreprise américaine est même allée jusqu'à menacer ses employés de les congédier s'ils fument, que ce soit au travail ou ailleurs.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Étant donné que c'est surtout à l'adolescence que l'on semble prendre l'habitude de fumer, la publicité destinée aux adolescents, surtout celle des magasins situés près des écoles, a été une des cibles du mouvement antitabac. Certes, l'industrie du tabac a accepté en 1972 de se conformer à un code facultatif sur la publicité, mais, selon les groupes antitabac, elle n'en a pas moins continué de faire une publicité tapageuse pour les produits du tabac dans des magasins voisins des écoles. Les fabricants de produits du tabac soutiennent que tant qu'il sera permis de fumer, il devrait être autorisé de faire de la publicité. Par ailleurs, le mouvement de lutte contre le tabagisme s'en prend au fait que les fabricants commanditent des activités sportives et culturelles, parce que leur participation tend à légitimer les produits du tabac et à les rendre acceptables socialement et parce qu'elle peut créer une certaine dépendance chez les organismes bénéficiaires. On s'est aussi inquiété de la mise sur le marché de paquets de cigarettes plus petits et moins chers, car on craint que l'économie réalisée à l'achat n'incite les adolescents à faire l'expérience du tabac.

Par ailleurs, on a calculé l'efficacité relative de divers types de campagnes antitabac par rapport à l'augmentation du prix des cigarettes; il semble que la hausse des prix causée par des taxes plus élevées incite plus de fumeurs à abandonner leur habitude que la sensibilisation aux dangers pour la santé. L'effet des mises en garde qui figurent sur les paquets de cigarettes et qui signalent les dangers du tabac pour la santé peut facilement être annulé ou neutralisé par les annonces publicitaires qui associent bien-être et tabac. Les adolescents intériorisent rarement le sens des mises en garde, même s'ils peuvent énumérer les dangers du tabac pour la santé. Ils semblent entretenir l'illusion de leur propre immortalité ou croire qu'ils fumeront seulement pendant quelques années. L'effet des mises en garde s'accroît avec l'âge des fumeurs. L'interdiction de la publicité semble des plus efficaces pour réduire l'usage du tabac si elle s'accompagne de campagnes antitabac et de taxes plus élevées sur les cigarettes; autrement, elle pourrait faire baisser le prix des produits du tabac et provoquer, en fait, une <u>hausse</u> de la demande.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Malgré une certaine réussite du mouvement contre la cigarette, la consommation de tabac à priser s'est accrue depuis vingt ans de 40 p. 100 aux États-Unis. Les adolescents, qui aiment la sensation que procure la nicotine, consomment maintenant du tabac à priser, malgré les liens entre ce produit et le cancer de la bouche. Dans le Nord canadien, l'usage très répandu de tabac à priser par des jeunes autochtones cause bien des inquiétudes. Les fabricants de produits du tabac distribuent des échantillons gratuits de tabac à chiquer et à priser lors de spectacles qui attirent beaucoup de jeunes.

Une étude effectuée en 1985 sur l'usage du tabac chez les enfants manitobains révèle que la majorité des jeunes de 8 à 15 ans qui fument quotidiennement achètent leurs cigarettes à des commerçants, bien que la vente de cigarettes à des enfants de moins de 16 ans soit illégale. Comme ceux qui commencent à fumer dès leur enfance risquent davantage d'endommager leur santé que les autres fumeurs, les auteurs de l'étude proposent qu'on restreigne l'accès des enfants aux cigarettes en appliquant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, qui date de 1908 mais n'a pas été appliquée depuis plus de 45 ans. En 1988, pendant que l'on apportait des amendements au projet de loi C-51, le ministre de la Santé et du Bien-être social a annoncé son intention de rendre plus difficile la vente de tabac aux mineurs.

Dans le cadre d'une campagne unique en son genre, les membres d'un groupe nommé Physicians for a Smoke-Free Canada (Médecins pour un Canada sans fumée) ont envoyé aux députés une carte postale à bordure noire chaque fois qu'un de leurs commettants mourait d'une maladie causée par le tabac. Apparemment, 25 000 cartes postales ont été imprimées à la demande de médecins de tout le pays, qui voulaient exprimer leurs regrets pour le décès d'un électeur causé par les effets néfastes du tabac. En janvier 1987, en Colombie-Britannique, 45 000 personnes ont signé et envoyé à leur gouvernement provincial et au gouvernement fédéral une pétition demandant instamment l'interdiction de toute publicité ou promotion des produits du tabac. En mars 1987, le même groupe a réclamé une ordonnance de la Cour fédérale du Canada en alléguant que le ministre de la Consommation et des Corporations avait fait entrave à une enquête visant à

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

déterminer si le tabac devait être déclaré produit dangereux. En novembre 1989, Merrell Dow Pharmaceuticals a retiré une subvention de 50,000 $ au groupe parce qu'il avait lancé une campagne de promotion des pharmacies qui refusent de vendre des produits du tabac.

En réaction à toute cette publicité négative, les quatre principaux fabricants de cigarettes ont créé en septembre 1986 un fonds de 100 000 $ pour lancer un nouveau groupe de pression destiné à protéger leurs droits. Ce groupe, nommé The Smokers Freedom Society (Société pour la liberté de fumer), a été mis sur pied dans le but de combattre les taxes élevées et l'intervention de l'État dans l'industrie, et aussi pour "rétablir la respectabilité de l'usage du tabac". L'organisme a son siège à Montréal et prévoit mettre sur pied une organisation nationale.

En outre, afin de contrer l'opinion de plus en plus répandue selon laquelle l'usage du tabac est socialement inacceptable, le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a publié une brochure de 32 pages intitulée "La fumée du tabac et le non-fumeur". Les auteurs essaient de réfuter les résultats de recherches démontrant que la fumée est généralement nocive; ils affirment que les fumeurs aussi ont des droits et que les antifumeurs essaient de brimer la liberté personnelle des autres. En 1988, le Conseil a aussi fait publier des annonces d'une page dans des journaux canadiens pour protester contre le projet de loi C-51, Loi réglementant les produits du tabac. Manifestement, l'industrie du tabac réagit vigoureusement à la menace que font planer sur son existence les groupes de pression antitabac et le gouvernement fédéral. Par ailleurs, de nombreux organismes, regroupés au sein de la Campagne nationale pour l'adoption du projet de loi C-51, ont payé des pages entières de publicité dans les journaux pour demander au premier ministre de faire adopter cette mesure. Le 31 mai 1988, le projet de loi C-51 a été adopté en troisième lecture à la Chambre des communes. Les groupes antitabac ont alors félicité le ministre de la Santé et du Bien-être social, mais le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a entrepris de contester cette loi devant les tribunaux, considérant qu'elle va à l'encontre de la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

libertés. Deux fabricants de tabac tentent actuellement de faire invalider la loi par la Cour supérieure du Québec.

E. L'industrie du tabac

Depuis vingt ans, la consommation globale de tabac a augmenté de 75 p. 100. Même dans des pays comme les États-Unis, où la proportion de fumeurs a chuté, la consommation de tabac par habitant a augmenté de 20 p. 100. Le premier producteur mondial de tabac est la Chine, et les habitants de ce pays consomment le quart de la production mondiale. Dans des pays comme la Chine, où l'industrie du tabac appartient à l'État mais où on se soucie des dangers de ce produit pour la santé, les gouvernements ont adopté des politiques contradictoires sur le tabac. On peut dire la même chose des politiques mises en oeuvre par les pays d'Europe de l'Ouest, qui subventionnent les producteurs de tabac mais qui, en même temps, mènent des campagnes antitabac ou, au moins, reconnaissent les dangers pour la santé et les coûts qu'entraîne l'habitude de fumer.

En décembre 1985, les journaux ont rapporté qu'un millier de producteurs de tabac mécontents ont manifesté sur la Colline du Parlement à Ottawa, exigeant du gouvernement fédéral qu'il établisse un office de commercialisation du tabac dont le mandat serait d'élargir les marchés actuels, surtout dans le tiers monde. Toutefois, selon les résultats d'un sondage Gallup publié en mars 1986, la plupart des Canadiens s'opposent à la création d'un office national doté d'un pareil mandat. En revanche, plus des trois quarts des personnes interrogées favorisaient la création d'un programme fédéral d'aide aux producteurs de tabac pour qu'ils puissent se trouver d'autres sources de revenu. Les groupes de pression antitabac et les fabricants de produits du tabac s'opposent également à la création d'un office national de commercialisation, les premiers parce qu'ils estiment que les agriculteurs ne devraient pas cultiver de tabac du tout, les seconds parce qu'ils souhaitent contrôler les prix que les agriculteurs touchent pour leurs récoltes de tabac.

L'Ontario produit presque 90 p. 100 de la production canadienne de tabac. La vente aux enchères de la récolte commence habituellement au début d'octobre, les producteurs étant assurés d'obtenir

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

un prix minimum négocié le printemps précédent. L'office de commercialisation de l'Ontario a fait des démarches pour obtenir la création d'un organisme national de commercialisation qui permettrait aux producteurs de fixer les prix selon une formule basée sur les coûts de production. Ces dernières années, la production a dépassé la demande, et des millions de tonnes de tabac ont été entreposées. Toutefois, comme le tabac est un produit fortement taxé, qui rapporte annuellement plus de 4 milliards de dollars en recettes fiscales, les gouvernements n'ont pas permis que le tabac pourrisse ou que les agriculteurs ne soient pas payés.

Le problème auquel fait face l'industrie du tabac en perte de vitesse n'est pas le manque de cultures de remplacement sur les terres sablonneuses du sud de l'Ontario. Le véritable problème est que le marché de ces autres cultures - tomates, fèves soya, arachides, ail, ginseng - n'est pas aussi lucratif que celui du tabac ne l'était, ou ne l'est encore avec les subventions publiques en vue de soutenir les prix. En effet, ces derniers temps, le rendement du tabac a atteint en moyenne 4 000 $ l'acre, soit dix fois celui des autres cultures.

Pourtant, de nombreux producteurs ont cessé de cultiver du tabac ces dernières années à cause d'une baisse de leurs ventes et de leurs profits et d'une hausse de leur endettement. Dans le cadre d'un programme fédéral-provincial en place en Ontario, on verse actuellement 25 000 $ aux agriculteurs qui renoncent à cultiver le tabac. En octobre 1988, le gouvernement fédéral a ajouté 30 millions de dollars à ce programme, et 5 autres millions pour les producteurs de l'extérieur de l'Ontario. Malgré tout, un groupe de producteurs de tabac de l'Ontario appelé Fair Compensation for Tobacco (FACT) a intenté en 1989 des poursuites judiciaires contre les gouvernements fédéral et ontarien, afin d'obtenir une compensation pour les préjudices subis par leur industrie à la suite de la hausse des taxes sur le tabac.

Les ventes de cigarettes ont augmenté tous les ans pendant 20 ans pour atteindre leur point culminant en 1982, quand les Canadiens en ont acheté 66,3 milliards. **En 1989, le nombre de cigarettes vendues avait diminué pour s'établir à 50,3 milliards de dollars. Au Canada, les ventes par habitant de produits du tabac aux personnes âgées de plus de quinze ans**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ont diminué de 29 p. 100 entre 1980 et 1989. Cette baisse est plus forte que dans tous les autres pays industrialisés. Les fabricants reprochent aux gouvernements, tant fédéral que provinciaux, d'avoir majoré les taxes sur leurs produits et, ainsi, d'avoir fait baisser les ventes. En moyenne, 64 p. 100 du prix d'un paquet de cigarettes sert à payer les taxes fédérales et provinciales. Le marché d'exportation du Canada est aussi en perte de vitesse, en raison de la concurrence accrue des pays du tiers monde qui peuvent produire du tabac à moins de frais. Ainsi, pendant que les fabricants continuent de se battre pour garder leur part du marché, leurs sociétés mères cherchent à investir ailleurs, par exemple dans les produits alimentaires et pharmaceutiques.

Depuis quelques années, ceux qui investissent dans l'industrie du tabac craignent de faire l'objet de poursuites. En effet, on a intenté des poursuites réclamant des dommages-intérêts pour des maladies ou des décès attribués à l'usage du tabac. Même si les fabricants de tabac ont toujours obtenu gain de cause jusqu'ici sauf à une occasion, (dans ce cas, la décision du tribunal a ultérieurement été renversée par la Cour fédérale d'appel des États-Unis), les avocats des plaignants sont maintenant plus optimistes, car un nombre croissant de recherches établissent un lien entre les produits du tabac et diverses affections. Les fabricants de tabac pourraient donc perdre des millions de dollars du fait de ces poursuites.

Les porte-parole de l'industrie affirment que l'interdiction d'annoncer les produits du tabac sera avantageuse pour les fabricants américains, mais néfaste pour les fabricants canadiens. Certaines compagnies de tabac créent apparemment des filiales, auxquelles ils donnent le nom de marques de cigarettes bien connues, pour contourner les restrictions du projet de loi C-51 et leur permettre de commanditer des manifestations sportives.

Deux des principaux fabricants de tabac du Canada ont annoncé en mars 1989 qu'ils n'installeraient plus de nouveaux panneaux publicitaires pour annoncer leurs cigarettes parce que cette forme de publicité n'est plus valable depuis que le projet de loi C-51 exige que des mises en garde figurent sur la publicité extérieure. R.J. Reynolds a aussi

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

annoncé qu'elle mettait fin aux essais de mise en marché d'une cigarette sans fumée parce que le produit n'avait pas été assez bien accueilli par les consommateurs. Plusieurs fabricants ont décidé d'offrir des rabais intéressants sur leurs produits pour accroître leurs ventes.

F. Initiatives du secteur public

Depuis 1976, les administrations municipales du Canada ont adopté des règlements qui interdisent de fumer dans les immeubles non résidentiels et les véhicules de transport en commun. Le conseil municipal de Toronto, par exemple, a décidé par voie de scrutin que les restaurants qui peuvent accueillir plus de 40 clients à la fois doivent réserver 30 p. 100 de leurs places aux non-fumeurs. En 1986, la ville de Vancouver a adopté un règlement semblable selon lequel le quart des places doit être destiné aux non-fumeurs, mais, comme 74 p. 100 des habitants de cette ville ne fument pas, ce geste semble plutôt timide. Pourtant, le règlement adopté à Vancouver se distingue de ceux des autres villes parce qu'il s'agit d'un règlement de santé qui déclare que la cigarette constitue un risque pour la santé. Depuis le 1er décembre 1986, la ville de Toronto oblige les propriétaires de bars et de bars-salons à offrir des sections pour non-fumeurs dans leurs établissements, en vertu d'un règlement que d'aucuns jugent impossible à faire appliquer.

Plusieurs administrations municipales se sont attaquées au problème épineux de l'usage du tabac au travail. Le règlement de San Francisco, qui l'interdit, sauf dans des endroits désignés, et offre aux antifumeurs la possibilité de porter plainte à la Commission municipale de la santé en cas d'infraction, a servi d'exemple à d'autres municipalités. Emboîtant le pas à Toronto, chef de file canadien dans ce domaine, les villes de Victoria et de Vancouver ont annoncé en 1986 qu'il ne serait permis de fumer au travail que dans des endroits désignés, dotés de systèmes de ventilation spéciaux. Depuis le 1er janvier 1987, le gouvernement du Québec interdit l'usage du tabac dans la plupart de ses immeubles publics, sauf dans des zones désignées. En outre, depuis le 1er mars 1987, le ministère de la Santé de l'Ontario interdit l'usage du tabac dans ses bureaux, sauf dans des endroits réservés aux fumeurs. En

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

juillet 1989, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 194 visant à restreindre l'usage du tabac sur les lieux de travail.

À Ottawa, en 1985, le Conseil du Trésor a fait paraître des lignes directrices facultatives énonçant les mesures qui devraient être prises pour minimiser les effets de la fumée du tabac dans les lieux de travail. Il a été suggéré qu'il soit interdit de fumer à certains endroits dans les bureaux de l'État et que les fumoirs soient situés près des bouches d'aération pour aider à restreindre la propagation de la fumée dans les aires de travail. En juin 1985, le Vérificateur général a créé un précédent en interdisant l'usage du tabac dans son organisme. En octobre 1985, le ministre de la Santé, M. Jake Epp, annonçait qu'à compter du 1er janvier 1986, il serait interdit de fumer dans les bureaux de son ministère, sauf dans des endroits désignés situés en dehors des aires normales de travail. Une directive semblable a aussi été annoncée au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

En décembre 1985, un arbitre de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a conclu que le ministère de la Santé et du Bien-être social violait la convention collective parce qu'il ne protégeait pas ses employés contre la fumée du tabac, qui peut être considérée comme une "substance dangereuse". Le gouvernement fédéral en a cependant appelé de cette décision avec succès, puisque la fumée du tabac n'est pas considérée comme un produit dangereux au sens de la loi.

L'usage du tabac au travail demeure un sujet controversé. Si le fait de fumer crée une accoutumance physique et psychologique, il peut être difficile d'arrêter, surtout dans un milieu de travail stressant. Peut-on demander aux employés qui doivent aller au fumoir régulièrement d'être aussi productifs qu'avant, lorsqu'ils pouvaient fumer tout en travaillant? Plusieurs gouvernements provinciaux ont abordé ces questions dans des rapports sur l'usage du tabac au travail.

En janvier 1985, le ministre d'État responsable de la condition physique et du sport amateur annonçait que les organismes nationaux de sport amateur financés en partie par le gouvernement fédéral ne pourraient plus faire commanditer par des fabricants de produits du tabac les activités auxquelles participent surtout des athlètes amateurs.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Cette annonce répondait aux inquiétudes formulées au sujet de la commandite de l'Association canadienne de ski par la société R.J.R. Macdonald Inc.

En 1986, Santé et Bien-être social Canada a lancé une campagne de lutte contre le tabagisme de 1,5 million de dollars, dont une bonne partie a été consacrée à la production d'un message publicitaire télévisé à l'intention des jeunes, dans le style d'un vidéoclip. On a reproché au gouvernement fédéral de se contenter de programmes d'information et de lignes directrices facultatives pour combattre le tabagisme au lieu d'essayer de réduire la production de tabac. En fait, en 1985, le gouvernement fédéral a versé des paiements anticipés de 90 millions de dollars aux producteurs de tabac pour compenser le coût des récoltes non vendues. Cette somme est plus du triple du montant accordé en 1984.

En septembre 1986, le ministère de la Santé et du Bien-être social a lancé la deuxième phase de sa campagne publicitaire nationale de lutte contre le tabagisme, destinée plus particulièrement aux adolescentes. En 1986 et 1987, le Ministre s'est préoccupé tout particulièrement de la publicité destinée à véhiculer un certain mode de vie, du peu d'attention accordé aux mises en garde sur les paquets de cigarettes, de la promotion des produits du tabac dans les manifestations sportives et culturelles et des sommes consacrées à leur publicité. Santé et Bien-être social a aussi continué de promouvoir les programmes visant à aider les fumeurs à abandonner la cigarette.

En novembre 1986, le ministre des Transports a annoncé que l'usage du tabac serait interdit à bord de tous les avions canadiens durant les vols de deux heures ou moins. En septembre 1987, on a décidé que ce règlement entrerait en vigueur le 9 décembre 1987; il prévoit des amendes pouvant atteindre 5 000 $ pour les passagers qui continuent de fumer, et 25 000 $ pour les compagnies aériennes qui n'appliquent pas cette interdiction. Depuis avril 1988, une interdiction semblable touche les vols intérieurs aux États-Unis d'une durée maximale de deux heures. En septembre 1988, Air Canada a étendu cette interdiction à tous ses vols en Amérique du Nord et à ceux à destination d'Hawaï et du Mexique.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

En 1986, Agriculture Canada a établi un programme de 30 millions de dollars pour aider les tabaculteurs à se lancer dans d'autres cultures. La Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune a cependant demandé aux gouvernements de puiser de 200 à 300 millions de dollars dans les taxes perçues sur les cigarettes pour aider financièrement les tabaculteurs à cet égard.

Selon un rapport préparé pour l'Organisation mondiale de la santé, 57 pays ont adopté au moins certaines mesures législatives visant à lutter contre l'usage du tabac. Par ailleurs, presque aucun pays ne dispose de lois visant à faire diminuer la production de tabac ou à réduire les subventions. Beaucoup d'États ont majoré les taxes sur le tabac pour faire baisser la consommation, et bon nombre ont réglementé la publicité et la promotion des produits ainsi que l'usage du tabac dans les lieux publics. Toutefois, aucun pays n'a encore pris de mesures proportionnées aux coûts qu'entraîne l'usage du tabac pour la société.

Le 22 avril 1987, le gouvernement fédéral a annoncé de nouvelles restrictions sur l'étiquetage des produits du tabac et la publicité en leur faveur. Ces mesures antitabac étaient contenues dans le projet de loi C-51, Loi réglementant les produits du tabac, qui a été déposé en première lecture le 30 avril 1987. Des restrictions ont également été annoncées en ce qui concerne l'usage du tabac dans les lieux de travail relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Depuis le 1er octobre 1987, l'usage du tabac est interdit aux comptoirs, dans les salles d'attente et aux bureaux et guichets des édifices fédéraux où l'on sert le public, et il est limité à certaines zones désignées dans les lieux de travail de la Fonction publique. Le 1er janvier 1989, le gouvernement fédéral a interdit l'usage du tabac par ses fonctionnaires dans tous les locaux des immeubles fédéraux, mais les immeubles partiellement occupés par des personnes ne travaillant pas pour le gouvernement sont soustraits à l'application de ce règlement.

Au milieu de la controverse soulevée par le projet de loi C-51, le ministère de la Justice a émis l'avis que les restrictions touchant la publicité pourraient violer la liberté de parole garantie par la Charte des droits. Néanmoins, le projet de loi a été adopté en

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

troisième lecture le 31 mai 1988 et a reçu la sanction royale en juin. Le règlement exigeant que soient plus explicites les mises en garde figurant sur les paquets de produits du tabac sont entrés en vigueur le 18 janvier 1989, et toute nouvelle publicité sur le tabac sera interdite en 1991.

En juin 1989, le ministre de la Santé et du Bien-être social a déclaré qu'aucune mise en garde sur l'usage du tabac et la dépendance qu'il peut engendrer ne figurera pas sur les paquets de cigarettes tant que le gouvernement n'aura pas établi l'existence d'un lien entre les deux. La Société royale du Canada a reçu une subvention de 30 000 $ pour effectuer une étude sur la question, bien que l'existence d'un tel lien ait déjà été confirmée par des scientifiques américains. En octobre, la Société indiquait dans son rapport que le tabac crée bel et bien une dépendance. **Le gouvernement fédéral oblige maintenant les fabricants à imprimer sur les paquets des mises en garde explicites concernant la santé.**

MESURES PARLEMENTAIRES

1. En 1970, le rapport Isabelle du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes a formulé des recommandations sur la publicité et la promotion des ventes de produits du tabac.
2. Le projet de loi C-248, visant à interdire la publicité des produits du tabac, a été déposé par le gouvernement en juin 1971 mais n'a jamais été débattu. L'industrie du tabac et le gouvernement ont plutôt convenu de lignes directrices facultatives.
3. En avril 1986, le Code canadien du travail a été modifié de façon à prévoir des dispositions en matière de santé et de sécurité au travail qui rendront plus facile aux employés de refuser un travail dangereux. La fumée du tabac n'était pas citée expressément comme constituant une menace pour la santé, mais en octobre 1986, Travail Canada a rendu une décision confirmant qu'un employé d'Air Canada avait le droit de refuser de travailler dans une remorque enfumée.
4. Le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs, a été déposé le 6 octobre 1986 afin de réglementer l'usage du tabac dans les lieux

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

de travail et les transports en commun relevant de la compétence fédérale et de modifier la Loi sur les produits dangereux pour interdire la publicité des produits du tabac. Ce projet de loi d'initiative parlementaire, présenté par Mme Lynn Macdonald, a été étudié en comité pendant neuf mois après avoir franchi l'étape de la deuxième lecture. Le 11 février 1988, il a été approuvé avec modifications et renvoyé à la Chambre. Le 31 mai 1988, il a été adopté en troisième lecture, en même temps que le projet de loi C-51. Les deux mesures législatives ont reçu la sanction royale en juin 1988, mais le projet de loi C-204 n'a pas été proclamé. À sa place, un nouveau projet de loi (C-27) modifiant le projet de loi C-204 a été adopté en juin 1989.

5. Le projet de loi C-209, Loi restreignant l'usage du tabac, a été déposé par M. Patrick Boyer le 7 octobre 1986. Il visait à restreindre l'usage du tabac dans les bâtiments fédéraux et à protéger les employés qui sont des fumeurs passifs contre les dangers du tabac pour la santé. Le projet de loi n'a toutefois pas été débattu.
6. Le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (tabac et produits à base de tabac), a été présenté le 6 novembre 1986 par le sénateur Stanley Haidasz, lu pour la deuxième fois le 11 mars 1987 et déféré au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Il visait à faire ajouter le tabac et les produits du tabac à la liste des produits dangereux et à en interdire la publicité et la promotion. En 1986, le sénateur Haidasz a aussi présenté un projet de loi visant à interdire l'usage du tabac dans certains lieux de travail.
7. Le projet de loi C-51, interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, a été présenté par le ministre de la Santé et du Bien-être social le 30 avril 1987. Le 25 novembre, le projet de loi a été adopté en deuxième lecture et renvoyé à un comité. Le 4 février 1988, le comité a présenté à la Chambre un rapport prévoyant d'importantes modifications, dont l'obligation d'inscrire des mises en garde détaillées à l'extérieur des paquets de cigarettes, le report des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

interdictions visant la publicité à l'extérieur et chez les détaillants et le gel de la commandite des organismes sportifs ou culturels, bien que les fabricants de produits du tabac puissent respecter les contrats en vigueur concernant l'utilisation de marques de commerce. Le 31 mai 1988, le projet de loi a été adopté en troisième lecture, mais il est actuellement contesté devant les tribunaux par les trois fabricants canadiens de produits du tabac.

8. Le 31 mars 1989, le Président de la Chambre des communes annonçait qu'à compter du 14 août 1989, les employés de la Chambre des communes, de même que les visiteurs, ne seraient plus autorisés à fumer dans les édifices du Parlement. Les députés allaient toutefois pouvoir continuer de fumer dans leurs bureaux et permettre à leurs employés de le faire, même si la chose allait être interdite aux employés de la Chambre des communes. Par ailleurs, l'interdiction ne touche pas la salle des journalistes de l'Édifice du Centre, et une section du restaurant parlementaire sera réservée aux fumeurs. L'interdiction allait aussi être valable à compter du même jour pour tous les locaux occupés par la Bibliothèque du Parlement.
9. Le 18 mai 1989, le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents et la Loi réglementant les produits du tabac, a franchi l'étape de la première lecture au Sénat. Il vise à augmenter les amendes imposées à quiconque vend des produits du tabac à une personne de moins de 18 ans et à faire une infraction du fait d'exploiter un distributeur automatique de produits du tabac.
10. Le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs, a été déposé à la Chambre des communes le 16 juin 1989. Il a été adopté par le Sénat et a reçu la sanction royale le 29 juin 1989. Ce projet de loi apportait des modifications de forme au projet de loi d'initiative parlementaire présenté par Lynn McDonald (C-204) et visait à préciser certains termes et à établir des procédures d'application de la Loi.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHRONOLOGIE

1908 - La Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents rend illégale la vente de produits du tabac à quiconque est âgé de moins de 16 ans. Cette loi n'a pas été appliquée depuis au moins 45 ans.

1928 - Le rapport de la Commission d'enquête sur le tabac des provinces de l'Ontario et du Québec traite du soutien par l'État des prix des produits du tabac.

1962 - Un rapport du Collège royal des médecins de Londres démontre que l'usage du tabac est nocif.

1963 - Santé et Bien-être social Canada publie un rapport qui établit un lien entre la cigarette et le cancer du poumon.

1964 - Le directeur du service de santé publique des États-Unis publie un rapport sur les conséquences médicales de l'usage du tabac.

1970 - L'Assemblée mondiale de la santé adopte pour la première fois une résolution antitabac invitant les gouvernement à intervenir pour lutter contre cette cause de décès.

1970 - Le Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes recommande d'interdire la publicité et la promotion des ventes des produits du tabac.

juin 1971 - Le gouvernement dépose le projet de loi C-248, visant à interdire la publicité des produits du tabac, qui n'est toutefois jamais débattu.

1982 - Santé et Bien-être social Canada lance une campagne antitabac.

janvier 1985 - Le ministre d'État responsable de la condition physique et du sport amateur annonce que les manifestations de sport amateur ne pourront plus être commanditées par des fabricants de produits du tabac.

février 1985 - Le Conseil du Trésor annonce des lignes de conduite facultatives sur l'usage du tabac dans les bureaux de la Fonction publique fédérale.

octobre 1985 - Santé et Bien-être social Canada lance une campagne antitabac de 1,5 million de dollars à l'intention des jeunes.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

octobre 1985 - Le ministre fédéral de l'Agriculture verse 90 millions de dollars aux producteurs de tabac pour soutenir les prix.

1986 - À titre d'essai, Air Canada interdit de fumer sur certains vols.

octobre 1986 - Deux projets de loi d'initiative parlementaire sont déposés pour restreindre l'usage du tabac dans les immeubles fédéraux.

décembre 1986 - L'inspecteur en chef du service de santé publique des États-Unis soutient que la fumée présente de grands risques pour la santé et demande instamment qu'on interdise l'usage du tabac dans les lieux de travail.

février 1987 - Agriculture Canada lance un programme de 15 millions de dollars pour aider les tabaculteurs à se lancer dans d'autres cultures.

avril 1987 - De nouvelles restrictions sont annoncées concernant l'usage du tabac dans les lieux de travail relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

avril 1987 - Le ministre de la Santé et du Bien-être social présente le projet de loi C-51, qui interdit la promotion des produits du tabac et la publicité en leur faveur.

septembre 1987 - Transport Canada interdit l'usage du tabac sur tous les vols canadiens de deux heures ou moins, à partir de décembre 1987.

octobre 1987 - L'usage du tabac est limité à certaines zones désignées dans les lieux de travail de la Fonction publique.

mai 1988 - Les projets de loi C-51 et C-204 sont tous deux adoptés en troisième lecture par la Chambre des communes le 31 mai, après un an de controverse.

janvier 1989 - Les fonctionnaires fédéraux se voient interdire l'usage du tabac dans tous les locaux de la plupart des immeubles fédéraux.

mars 1989 - Le Président de la Chambre des communes annonce qu'il sera interdit de fumer dans les édifices du Parlement à compter d'août 1989, mais que les députés et leurs employés pourront continuer de fumer dans leurs bureaux.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

juin 1989 - Le projet de loi C-27, modifiant le projet de loi C-204, reçoit la sanction royale.

octobre 1989 - Depuis le 31 octobre, tous les paquets de produits du tabac doivent porter une des quatres mises en garde spécifiées concernant la santé.

décembre 1989 - Le gouvernement fédéral reporte à juillet 1990 l'interdiction de fumer sur les vols internationaux des lignes aériennes canadiennes; cette mesure devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 1990.

janvier 1990 - Le ministre fédéral de la Santé propose que les paquets de produits du tabac portent des mises en garde plus fortes et plus visibles concernant la santé, à compter du 1er juin 1991.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Arbogast, R. "A Proposal to Regulate the Manner of Tobacco Advertising". Journal of Health Politics, Policy and Law, vol. 2, n° 3, automne 1986, p. 393-422.

Birenbaum, R. "Up in Smoke: Why Management is Banning the Smoker from the Workplace". Ottawa Business Life, janvier-février 1986, p. 14, 34-38.

British Medical Association. Smoking Out the Barons: The Campaign Against the Tobacco Industry. Chichester, John Wiley and Sons, 1986.

Centre international de recherche sur le cancer. Tobacco Smoking. Genève, Organisation mondiale de la santé, 1986.

Chandler, W.U. "Banishing Tobacco". Society, vol. 23, mai-juin 1986, p. 56-64.

Conseil ontarien de la santé. Smoking and Health in Ontario: A Need for Balance, Report of the Task Force on Smoking. Toronto, mai 1982.

"Escalating the War on Smoking". Western Report, 26 mai 1986.

États-Unis, Congrès, Bureau de la technologie. Smoking-Related Deaths and Financial Costs. Washington, septembre 1985.

États-Unis, département de la Santé et des Services sociaux. The Health Consequences of Involuntary Smoking: a Report of the Surgeon General. Rockville (Maryland), 1986.

Hamel-Smith, R. Smoking Restrictions in the Workplace. Queen's University Industrial Relations Centre, Research Essay No. 24, Kingston, janvier 1989.